

Offre médico-sociale

Le déploiement de l'habitat inclusif ne doit pas se faire au détriment de ses principes

Publié le 04/04/23 - 16h14

Le directeur adjoint de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie souligne l'importance de conserver les fondamentaux de l'habitat inclusif dans le cadre de son déploiement rapide et massif. Il faut allier sécurité et société inclusive.

"L'habitat inclusif peut être un leurre s'il ne garantit pas plus de services pour les personnes", concède Stéphane Corbin, directeur adjoint de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), lors d'une journée de formation organisée le 31 mars par la Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys en France (Fisaf). Il souhaite rappeler les idéaux qui ont motivé le déploiement de cette nouvelle forme d'accompagnement : "Le pari était de s'appuyer sur le droit commun, il doit être préservé." Il s'agace de la récente décision du Conseil d'État de reclassement d'un habitat inclusif en établissement recevant du public (ERP), qui risque d'impacter le déploiement de l'habitat inclusif (lire notre [article](#)). "Les deux textes [qui motivent la décision du Conseil d'État] en question datent de 1980 et 1986 ; une fois que nous avons dit ça, je pense que nous avons tout dit." Selon lui, "la sécurité des personnes en perte d'autonomie ne doit pas être négligée", néanmoins il estime que "ces problématiques peuvent être réglées par une bonne coordination entre le service départemental d'incendie et de secours (Sdis), le préfet et le département."

“ Le problème des politiques publiques, c'est qu'elles ont besoin de chiffres.
Marie-Aline Bloch, professeur à l'EHESP

Par ailleurs, le directeur adjoint souligne que "le développement de l'habitat inclusif, un peu rapide et massif, ne doit pas nous faire oublier que ces dispositifs doivent être évalués." En effet, alors que la grande majorité des départements ont contractualisé très rapidement avec la caisse afin de bénéficier d'un soutien renforcé pour le financement de l'aide à la vie partagée (AVP), des inquiétudes émergent quant à la compatibilité entre ce temps politique accéléré et la coconstruction de chaque projet. Pour Marie-Aline Bloch, professeur à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et chercheuse en science de gestion, "le problème des politiques publiques, c'est qu'elles ont besoin de chiffres." Or les acteurs craignent que cette marche forcée au déploiement ne porte un dévoiement des principes de l'habitat inclusif. Jean-Luc Charlot, coordonnateur du Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) et auteur du livre *Pour en finir avec l'habitat inclusif, sociologie d'une forclusion* (lire notre [article](#)), s'en inquiète : "À moins d'avoir un vrai travail territorial, en allant vite, nous ne laissons pas d'alternatives aux personnes." Il souhaite tout particulièrement que la question du consentement à intégrer un habitat inclusif des personnes soit plus travaillée.

Edoxie Allier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>